



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 juin 2023 (18h35)
Salle des fêtes de SAVAS**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 29 + 2	
Votants	: 50	
Convocation et affichage	: 21/06/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian FOREL

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nadège COUZON, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Danielle MAGAND), Damien BAYLE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Brigitte BOURRET (pouvoir à Richard MOLINA), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maxime DURAND), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à François CHAUVIN), Martine OLLIVIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie BONNET-FERRAND, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Vincent DUGUA, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE, René SABATIER.

**CC-2023-183 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS-
APPROBATION DU RAPPORT PUBLIC DE QUALITE DU SERVICE DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022 D'ANNONAY RHONE AGGLO
ET DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SYTRAD**

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

Le code général des collectivités territoriales impose aux collectivités de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Annonay Rhône Agglo ayant délégué la compétence traitement pour la partie ex-Annonay Agglo et les communes de Quintenas et Ardoix au Syndicat de Traitement Ardèche Drôme (SYTRAD), la communauté d'agglomération doit prendre acte du rapport d'activité rédigé par ce dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-17-1, et D2224-1 et suivants,

CONSIDERANT le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers établi par Annonay Rhône Agglo pour l'année 2022,

CONSIDERANT le rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2022 délibéré lors du comité syndical du 7 juin 2023,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établi par Annonay Rhône Agglo pour l'année 2022.

PREND ACTE du rapport d'activité du SYTRAD pour l'année 2022.

DIT que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres d'Annonay Rhône Agglo.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 05/07/23
Publié le : 06/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 05/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230629-42692-AR-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET